

**OBJET ACHAT DE VETEMENTS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**  
**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

Afin de satisfaire ses besoins en vêtements de travail et de sécurité pour le personnel et assurer le bon fonctionnement des services municipaux, la Commune doit lancer un appel d'offres pour cette opération.

Compte tenu de l'incertitude sur le rythme et l'étendue des besoins des services municipaux, sur le nombre d'habits abîmés à remplacer, le marché à bons de commande a été retenu avec une fourchette fixant des montants minimal et maximal pour l'année.

Concernant l'allotissement, une analyse économique (dite « Loi PARETO ») a été menée pour déterminer les articles représentant la plus grande proportion en valeur dans le marché. En fonction de cette analyse et de l'organisation du tissu commercial, le marché a été alloti en 24 lots (confer en annexe).

Par Délibération n° 07/5-20 en séance du 14 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure et la signature du (ou des) marché(s). Néanmoins, dans le cadre d'un meilleur ajustement des montants maximaux afférents aux différents lots, une nouvelle répartition du budget -n'entraînant aucune augmentation de l'estimation prévisionnelle initialement validée par l'assemblée délibérante- s'avère nécessaire.

Lors de sa réunion du 14 mai 2008, la Commission d'Appel d'Offres a proposé le classement suivant, pour chacun des lots :

**LOT 1**

- 1- VCS IMPORT
- 2- DTH
- 1- TPSH-OI
- 2- SHOP-I
- 3- SOS INCENDIE
- 4- SAE

**LOT 2**

- 1- VCS
- 2- DTH
- 3- SHOP-I

**Rapport n° 08/3-23**

- 4- SAE
- 5- SOS INCENDIE

**LOT 3**

- 1- VCS IMPORT
- 2- SOS INCENDIE
- 3- SOUD SERVICE
- 4- SHOP-I
- 5- 4NGT
- 6- SAFARE
- 7- TPSH-OI
- 8- SAE

**LOT 4**

- 1- VCS IMPORT
- 2- SOS INCENDIE
- 3- SOUD SERVICE
- 4- SHOP-I
- 5- 4NGT
- 6- SAFARE
- 7- TPSH-OI
- 8- SAE

**LOT 5**

- 1- VCS
- 2- SHOP-I
- 3- SOS INCENDIE
- 4- TPSH-OI

**LOT 6**

- 1- VCS
- 2- SHOP-I
- 3- DTH
- 4- SOS INCENDIE

**LOT 7**

- 1- VCS
- 2- SHOP-I
- 3- DTH
- 4- SOS INCENDIE

**LOTS 8 et 9**

DECLARES SANS SUITE

**LOT 10**

- 1- SOS INCENDIE
- 2- VCS IMPORT
- 3- SHOP-I

**LOT 11**

- 1- SOS INCENDIE
- 2- VCS IMPORT
- 3- SHOP-I

**LOT 12**

- 1- VCS IMPORT
- 2- SHOP-I
- 3- SOS INCENDIE
- 4- SAE
- 5- SOUD SERVICE

**LOT 13**

- 1- VCS IMPORT
- 2- SOS INCENDIE
- 3- SOUD SERVICE
- 4- SAE
- 5- SHOP-I

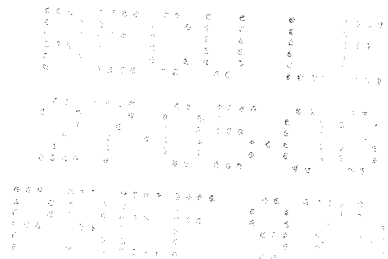
**LOT 14**

- 1- VCS IMPORT
- 2- SOS INCENDIE
- 3- SHOP-I
- 3- SOUD SERVICES
- 5- SAE

**LOT 15**

- 1- VCS IMPORT
- 2- SOS INCENDIE
- 3- SHOP-I
- 4- SOUD SERVICE
- 5- SAE

## Rapport n° 08/3-23



### LOT 16

- 1- SOUD SERVICE
- 2- RAVATE
- 3- SOS INCENDIE
- 3- SHOP-I
- 5- TPSH-OI
- 6- SAE
- 7- 4NGT
- 8- SAFARE
- 9- VCS
- 10- NEGOCE BOIS DE NEFLES

### LOT 17

- 1- VCS IMPORT
- 2- NEGOCE BOIS DE NEFLES
- 3- SAE
- 4- RAVATE
- 5- SHOP-I

### LOT 18

- 1- SHOP-I
- 2- SOUD SERVICE
- 3- SOS INCENDIE
- 3- VCS
- 5- TPSH-OI
- 6- RAVATE
- 7- SAE
- 8- NEGOCE BOIS DE NEFLES
- 9- NETCO

### LOT 19

- 1- VCS IMPORT
- 2- SOS INCENDIE
- 3- SAE

### LOT 20

- 1- VCS IMPORT
- 2- SOS INCENDIE
- 3- SOUD SERVICE
- 4- SAE
- 5- 4NGT

## **Rapport n° 08/3-23**

- 6- SHOP-I
- 7- TPSH-OI
- 8- SAFARE
- 9- NEGOCE BOIS DE NEFLES

### **LOT 21**

- 1- SHOP-I
- 2- TPSH-OI
- 3- VCS
- 3- SOS INCENDIE
- 5- SAE
- 6- SOUD SERVICE

### **LOT 22**

- 1- VCS IMPORT
- 2- SHOP-I

### **LOT 23**

- 1- VCS IMPORT

### **LOT 24**

- 1- LE PARA
- 2- VCS IMPORT
- 3- DESSAYE
- 4- BALSAN

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

- 1° de prendre acte du lancement de la procédure sur les bases modifiées ;
- 2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
  - marché décomposé en lots dont le détail est annexé à la Délibération ;
  - marché à bons de commande fixant des montants minimal et maximal pour chaque lot ;

## Rapport n° 08/3-23

- durée : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 411 000,00 € HT au maximum par an ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 et article 60636 ;

3° de m'autoriser à signer les marchés avec les fournisseurs classés premiers par la Commission d'Appel d'Offres et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés et à signer avec les fournisseurs classés premiers et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

## ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL

	LOTS n°	INTITULE	MT MINI HT	MT MAXI HT
Classe A	1	BLOUSE DAME BLANCHE	35 000,00	45 000,00
	2	BLOUSE DAME COULEUR	20 000,00	30 000,00
	3	CHAUSSURE SECURITE HAUTE S1	15 000,00	30 000,00
	4	CHAUSSURE SECURITE BASSE S1	6 000,00	12 000,00
	5	SABOT DE SECURITE BLANC	5 000,00	10 000,00
	6	VESTE DE TRAVAIL VERTE AVEC LOGO	10 000,00	20 000,00
	7	PANTALON DE TRAVAIL VERT	10 000,00	20 000,00
	8	VESTE DE TRAVAIL GRISE HAUTE VISIBILITE	2 500,00	5 000,00
	9	PANTALON DE TRAVAIL GRIS HAUTE VISIBILITE	1 500,00	3 000,00
	10	VESTE DE TRAVAIL VERTE HAUTE VISIBILITE	8 000,00	20 000,00
	11	PANTALON DE TRAVAIL VERT HAUTE VISIBILITE	8 000,00	20 000,00
	12	PANTALON JEAN'S	8 000,00	15 000,00
	13	POLO MANCHE COURTE DIVERS COLORIS AVEC LOGO	15 000,00	25 000,00
	14	TEE SHIRT BLANC AVEC LOGO	3 000,00	10 000,00
	15	TEE SHIRT DIFFERENTS COLORIS AVEC LOGO	6 000,00	12 000,00
	16	GILET FLUORESCENT	2 500,00	4 000,00
	17	HARNAIS COMPLET DEBROUSAILLEUSE	2 500,00	5 000,00
	Classe B	18	BOTTE PVC AVEC SEMELLE ANTIDERAPANTE	2 500,00
19		PROTECTION DU CORPS	10 000,00	20 000,00
20		PROTECTION DES MAINS	7 500,00	20 000,00
21		PROTECTION DES PIEDS	2 500,00	10 000,00
22		PROTECTION DE LA TETE	4 500,00	10 000,00
23		VETEMENTS DE CUISINE	6 000,00	10 000,00
24		VETEMENTS DE POLICE	30 000,00	50 000,00
		<b>ESTIMATION PREVISIONNELLE</b>	<b>221 000,00</b>	<b>411 000,00</b>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mardi 20 mai 2008  
et annexé à la Délibération n° 08/3-23



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET ACHAT DE VETEMENTS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 mai 2008 ;

Considérant les crédits inscrits sous les chapitre 011 et article 60636 du budget principal ;

Sur le RAPPORT N° 08/3-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Prend acte du lancement de la procédure sur les bases modifiées.

#### **ARTICLE 2**

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de vêtements de travail et de sécurité à destination du personnel communal.



**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer les marchés les fournisseurs classés premiers par la Commission d'appel d'offres et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés et à signer avec les fournisseurs classés premiers et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 MAI 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE